

SEANCE DU 01 JUILLET 2011

Date convocation : 23.06.2011

L'an deux mille onze et le premier du mois de juillet à vingt heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de FULTOT dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Madame Pasquine GABEL, Maire.

Etaient présents : MM. les Conseillers Municipaux : M. Bernard BUCAILLE, Mme Francisca POUYER, M. Luc GABEL, M. Gérard DUCOUROY, M. Yann LE BOËDEC, M. Alain MOUQUET, Mme Ketty AUVRAY.

Absent excusé : M. Bruno LECOURT.

M. Yann LE BOËDEC est nommé secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.
La séance est ouverte.

ACQUISITION TRACTEUR.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le tracteur RENAULT ne fonctionne plus et qu'il nécessite des réparations pour un montant estimé à plus de 5 713.56 € TTC.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir un nouveau tracteur de type agricole équipé de 4 roues motrices agraires, et de ne pas faire réparer l'ancien.

Plusieurs fournisseurs ont été sollicités pour nous soumettre une proposition de prix :

Ets PASQUIER (tracteur LANDINI 1.40 M)	19 400 € HT
Ets AUBER (tracteur ISEKI 5330)	20 236 € HT
Ets ANSELIN (tracteur LAMBORGHINI R1)	20 460 € HT
Ets DUCASTEL (tracteur JOHN DEERE 3036 E)	17 065 € HT

Après avoir analysé les différents devis et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, unanime,

- Émet un avis favorable à la proposition de Mme le Maire d'acquérir un nouveau tracteur,
- Retient à qualités techniques équivalentes la proposition des Ets DUCASTEL d'un montant de 17 065 € HT,
- Décide de financer ce matériel par l'intermédiaire d'un prêt de 17 000 € sur 48 mois au taux de 0 %, dans le cadre de l'offre de crédit proposée par JOHN DEERE aux Collectivités Locales,
- Décide l'achat d'une benne 3 points DESVOYES pour un montant de 490€ HT,
- Sollicite une subvention du Département et une aide de M. le Député au titre de la réserve parlementaire,
- Donne pouvoir à Mme le Maire pour signer toutes les pièces se référant à ce dossier d'acquisition du tracteur et du prêt correspondant.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE.

Les Conseillers Municipaux sont invités à prendre connaissance du projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale de la Seine-Maritime proposé par M. le Préfet.

Mme le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce projet de schéma qui ne prévoit aucune fusion ou modification du périmètre de notre communauté de communes.

Le Conseil Municipal, après débat,

Rappelle que les 2/3 des communes membres de la Communauté de Communes « Plateau de Caux – Fleur de Lin » étaient favorables à une modification du périmètre,

Regrette que cette suggestion n'ait pas été débattue avec les communautés de communes limitrophes,

Se demande quel traitement a été réservé aux questionnaires transmis par les communes à M. le Président de la Communauté de Communes et quelle a été son utilité puisque visiblement les réponses n'ont pas été prises en compte,

Regrette qu'aucun débat sur cette importante réforme n'ait eu lieu au sein du « Pays du Caux-Maritime »,

Constata qu'en l'état actuel des choses, notre territoire restera toujours plus faiblement doté en termes de richesses fiscales.

SUBVENTIONS 2011.

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

Coopérative Ecole Breton	136.00
Coopérative Ecole Mensire	136.00 (dont 50 € classe de découverte)

DESTRUCTION NIDS D'INSECTES.

Plusieurs sociétés privées proposent leurs services. A la demande du Conseil Municipal, leurs numéros seront communiqués aux habitants et sur présentation d'une facture, la commune remboursera la somme de 50 € au particulier.

CONVENTION DE SERVITUDES ERDF.

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer une convention de servitudes avec ERDF pour l'occupation d'un terrain de 10 m² (parcelle communale AA28) sur lequel seront installés un poste de transformation et tous ses accessoires.

QUESTIONS DIVERSES.

Devis limiteur de niveau sonore : Mme le Maire transmet un devis de l'entrepris MARTEL Arnaud d'un montant total HT de 2 327.21 €, représentant la dépense à prévoir pour l'installation d'un limiteur de niveau sonore à la salle des fêtes. Considérant l'importance du programme d'investissement à réaliser sur cet exercice, le Conseil Municipal décide de différer ces travaux.